****

Le 30 avril 2021

**Communiqué de presse de Guy Lefrand,**

**Vice-président de la Région Normandie, en charge de l’aménagement du territoire, des relations avec les collectivités locales, de la ruralité et de la démographie médicale**

Le Conseil d’Etat a validé, mercredi 28 avril 2021, un référé-suspension concernant le numérus clausus des redoublants en 1ère année de médecine.

Nos étudiants en 1ère année de médecine sont aujourd’hui dans l’incertitude et ne savent pas combien de places seront disponibles en 2ème année.

Cette suspension d’arrêté est liée au non-respect par les Ministères de la Santé et de l’Enseignement Supérieur de la loi qu’ils ont eux-mêmes fait voter, et qui précise le nombre de places disponibles en 2ème année de médecine.

Cette loi Santé 2022, était pourtant une belle opportunité pour résorber, à tout le moins en partie pour les années à venir, les déserts médicaux qui gangrènent bien des territoires. Son article 18 apportait un vrai début de réponse en prévoyant un nombre de places exceptionnel permettant aux redoublants de l’ancien système (la PACES) et aux primos-arrivants du nouveau système (le PASS – LAS) de se retrouver ensemble en seconde année de médecine.

Malheureusement, cette opportunité exceptionnelle prévue par la loi est aujourd’hui bafouée et particulièrement dommageable au premier rang pour notre territoire mais aussi plus généralement pour les territoires ruraux de l’ensemble du pays.

La Normandie est en effet l’une des régions où le taux de démographie médicale est le plus faible de France, notamment en ce qui concerne la médecine générale, le dentaire, les sages-femmes et les professions paramédicales.

Par ailleurs, la Région regrette vivement qu’un autre pan essentiel de cette loi Santé 2022 soit bafoué : le champ des vocations.

En effet, une autre réponse était apportée à l’élargissement des vocations. Ainsi, elle prévoyait d’agrandir le périmètre des terrains de stage pour les étudiants au-delà des CHU, c’est à dire vers les hôpitaux périphériques et les maisons médicales. Nos futurs médecins auraient alors pu découvrir des modes d’exercices différents et envisager des installations hors des schémas classiques. Cette réponse attendue n’est plus…c’est profondément regrettable à bien des égards.

Nous assistons aujourd’hui à une cacophonie majeure entre deux Ministères incapables de faire appliquer la loi de la République et regrettons que certains universitaires restent particulièrement frileux à l’augmentation du nombre d’étudiants.

Cette cacophonie doit immédiatement cesser dans l’intérêt de nos étudiants et de l’ensemble de la population vivant dans les déserts médicaux, qui, ne verront pas dans les années à venir, arriver les professionnels de santé pourtant tant attendus.

La Région Normandie appelle le Gouvernement à respecter tous les articles de sa propre loi Santé et à saisir cette chance exceptionnelle de promouvoir le retour à un maillage territorial efficace des professions de santé. Il en va de la santé des Normands et de la vie sur les territoires.

L’avenir de notre Région en dépend !